



Groupe FN RBM

## ASSEMBLEE PLENIERE DES 2 ET 3 FEVRIER 2017

Amendement déposé par le groupe FN RBM et présenté par France Jamet

**RAPPORT N°2017/AP-FEVR/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITÉ INDIRECTE ET DÉCISIONS D'EXONÉRATION, AFFECTATIONS DE CREDITS**

### AMENDEMENT

**L'ARTICLE UN est ainsi modifié :**

« Le taux unitaire par cheval-vapeur de la taxe sur les certificats d'immatriculation dans le ressort territorial de la Région Occitanie est fixé à **34 €.** »

La baisse de cette recette (**30 718 000 €**) imputée au « chapitre 941 » est totalement compensée par la **suppression** des crédits de paiements en faveur **du plan de communication gouvernementale** intitulé « Pôle Emploi Plan 500 000 ».

#### **Exposé des motifs :**

**Considérant** que notre région est l'avant dernière région de France pour son taux de pauvreté ;

**Considérant** qu'il est primordial de rendre du pouvoir d'achat à nos concitoyens régionaux (et notamment les ruraux) ;

**Considérant** que l'augmentation de 29% de la carte grise subie en 2016 est injuste et brutale pour les habitants de l'ancienne région Midi-Pyrénées (augmentation de 70 euros pour un véhicule de 7 chevaux) ;

**Considérant** enfin que la baisse de 10 points de la carte grise pour les habitants de l'ancienne région Languedoc-Roussillon participera à la relance de la filière commerciale et artisanale de l'automobile sur ce territoire ;

Le groupe FN RBM propose d'harmoniser au mieux disant la taxe sur les cartes grises comme il s'y était engagé dès le vote du Budget primitif 2016.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "France JAMET".

**France JAMET**